

Gorilles

03-09-2018

"[...] M. Gourdeau, dès son arrivée dans une ville visitée par le Président [Sadi Carnot*], se met en rapport avec le commissaire central et s'occupe avec lui des mesures d'ordre dont il assure l'exécution, en vertu d'un mandat spécial de la Présidence. A Chambéry, où nous l'avons vu tout récemment, il commandait aux forces de police et à la gendarmerie, sur tous les points où devait passer le cortège présidentiel. M. Gourdeau, outre ses émoluments annuels qui sont de trois mille francs, touche vingt à vingt-cinq francs par jour de frais de déplacement, chaque fois que M. Carnot se rend en province. Quoiqu'en rapports directs et quotidiens avec le secrétaire général de la Présidence, M. Gourdeau n'est qu'un simple employé de la Préfecture placé sous les ordres de M. Cavard, chef adjoint du cabinet, qu'il va voir tous les mercredis et samedis. En fait, ce simple inspecteur des brigades de recherches est un "Monsieur " à qui les préfets adressent un salut bienveillant et auquel les commissaires centraux, le sachant bien en cour, se dédaignent pas de serrer la main." Le Figaro, 23 septembre 1892.

Malgré ces précautions, Carnot sera assassiné à Lyon le 24 juin 1894. Mais aucune réforme organique d'importance de la protection présidentielle ne sera engagée avant l'assassinat de Paul Doumer en 1932. Il est alors décidé que les policiers en charge de la sécurité du président de la République seront rattachés au préfet de Police.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com